



LONGUEUIL CITOYEN

Mémoire présenté à la
Commission des transports et de l'environnement
dans le cadre du mandat d'initiative sur les enjeux
de recyclage et de valorisation locale du verre

Présenté par **Xavier Léger**,
Conseiller municipal district de Georges D'Or
et chef de l'opposition à la ville de Longueuil

Le 2 mai 2019

CONCERNANT XAVIER LÉGER

M. Xavier Léger est conseiller municipal pour le district Georges-Dor à Longueuil. Élu depuis 2013, il occupe les fonctions de chef de l'opposition depuis le 3 novembre 2017 et est chef intérimaire de Longueuil Citoyen depuis novembre 2018. Xavier Léger préside la Commission des finances, des ressources humaines et des grands projets ainsi que la Commission loisirs, sports, culture, patrimoine et vie communautaire de la Ville de Longueuil. Il copréside la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil. Il fait partie des signataires de la lettre publiée en février dernier d'élus municipaux demandant une modernisation du système de la consigne au Québec.

CONCERNANT LONGUEUIL CITOYEN

Créé le 26 mai 2017, Longueuil Citoyen est un mouvement politique qui favorise la participation active des citoyens à leur vie de quartier. Depuis l'élection du 3 novembre 2017, les élus de Longueuil Citoyen forme le groupe majoritaire au conseil municipal de la Ville.

Au Québec, on récupère de plus en plus, mais on recycle encore très peu. Sans dire que le bac bleu est là pour donner bonne conscience aux citoyens, il peut néanmoins induire la croyance chez ce dernier que tout ce qui y est jeté est récupéré. D'ailleurs, selon un sondage SOM réalisé en 2017¹, la moitié des Québécois croît que le verre et le plastique dans leur bac de récupération sont recyclés. On est évidemment bien loin du compte. En agissant d'abord en amont, avec les citoyens et les détaillants, on serait en mesure d'accroître le taux de récupération de ces matières, tout en augmentant leur valeur sur le marché.

PROPOSITION 1

Moderniser le régime de la consigne en augmentant le montant de cette dernière et en élargissant la consigne à de nouveaux récipients comme les contenants de boissons en plastique et ceux en verre, deux matières présentant le taux de contamination le plus élevé au sortir des centres de tri.

En 2015, Recyc-Québec² a mené une étude portant sur le comportement, l'attitude et les croyances des Québécois à l'égard des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. Sans surprise, l'habitude de récupérer les matières recyclables (c.-à-d papier, carton, plastique, verre, métal) en utilisant les bacs est fortement valorisée chez les citoyens (92 %).

Ils sont nombreux aussi à se rendre dans des points de dépôt autorisés ou des écocentres pour de se départir des matières qui y sont destinées (74 %). Si les citoyens se montrent disposés à adopter de nouveaux

¹ Firme de sondage SOM (2017), « Mise à jour de l'étude sur la modernisation du système de consigne au Québec » (PDF), <https://bit.ly/2V78oDt> (Consulté le 1er mai 2019)

² Recyc-Québec (2015), « Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec » (PDF), <https://bit.ly/2tnlpul> (Consulté le 29 avril 2019)

comportements, certains sont encore sceptiques, s'interrogeant sur ce qui est réellement recyclé parmi les matières mises au bac de récupération (37 %).

Si on prend uniquement les quantités de verre recueillies par la collecte sélective sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)³, il y a de quoi alimenter le scepticisme de certains citoyens sur ce qui est réellement recyclé. Selon les plus récentes données de Recyc-Québec (2018), pour l'ensemble du Québec, à peine 37 % du verre serait recyclé⁴.

Lorsqu'interrogés, les citoyens se montrent favorables à la modernisation du système public de consigne qui n'a pas été revu depuis 1984. Ainsi, pas moins de 92 % de la population y est favorable; 86 % s'exprimant favorablement à un élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau en plastique; et, 91 % aux bouteilles de vin⁵.

Les mentalités en matière de récupération et de recyclage ont beaucoup évolué depuis deux décennies au Québec. Les citoyens sont de plus en plus conscients de l'impact qu'ils ont sur leur environnement. Ils sont aussi de plus en plus nombreux, aux séances du conseil municipal, à demander des gestes concrets en cette matière.

C'est dans cet esprit que les élus de Longueuil ont interdit par règlement, en février 2019, la distribution des bouteilles d'eau de plastique à usage unique dans les édifices municipaux⁶. Des contenants qui aboutissent encore trop nombreux sur les sites d'enfouissement. D'autres mesures

³ Communauté Métropolitaine de Montréal (Mars 2019), « Document complémentaire : Vers une solution globale pour moderniser les systèmes de consigne et de recyclage », page 4 (PDF), <https://bit.ly/2ZOgk19> (Consulté le 29 avril 2019)

⁴ Mélissa, Guillemette, « Le taux de recyclage s'améliore » (29 mars 2019), Québec Science, <https://bit.ly/2IUvqSu> (Consulté le 1er mai 2019)

⁵ Firme de sondage SOM (2017), ibid

⁶ Ali Dostie, « La vente de bouteilles d'eau désormais interdite dans les édifices municipaux de Longueuil », Le Courrier du Sud, 21 février 2019, <https://bit.ly/2IRF1ON> (Page consultée le 1er mai 2019)

concrètes sont envisagées dans les prochains mois en matière d'environnement.

Pour des municipalités comme Longueuil⁷, la crise du recyclage qui a sévi en 2018 a entraîné des répercussions importantes, notamment avec la réouverture d'un contrat avec le centre de tri afin d'augmenter sensiblement le montant perçu par tonne de matière traitée.

Cette crise a provoqué aussi une remise en question sur nos façons de faire en matière de gestion des matières résiduelles, et sur l'importance d'accroître le taux de recyclage des matières comme le verre et le plastique.

Les élus municipaux sont en première ligne des efforts déployés pour améliorer notre environnement, et ce avec des moyens souvent limités. On doit être en mesure de trouver des solutions durables à la crise actuelle pour pouvoir recycler adéquatement en produisant de la matière résiduelle de haute qualité qui répond aux exigences des entreprises de chez nous, le tout dans une optique d'économie circulaire. Et la modernisation de la consigne fait partie des voies envisageables.

⁷ Ali Dostie, «Longueuil verse une compensation financière de 4,2 M\$ pour éviter la fermeture du centre de tri », Le Courrier du Sud, 5 septembre 2018, <https://bit.ly/2Y03zc4> (Consulté le 1er mai 2019)

PROPOSITION 2

Mettre en place un projet pilote pour la consigne de nouveaux récipients, comme les contenants de boissons en plastique et ceux en verre. Le montant de la consigne permettra de hausser la redevance aux détaillants qui devront en partie gérer le processus. Une mesure qui contribuerait à accroître encore davantage le taux de récupération de ses matières.

Outre les débouchés actuels et potentiels du verre, les risques élevés de contamination croisée sont parmi les raisons évoquées par plusieurs pour justifier le faible taux de recyclage du verre.

Un élargissement éventuel des contenants sous consigne entraînerait nécessairement une diminution des quantités totales de verre acheminées dans les centres de tri, en plus d'offrir un verre de bien meilleure qualité. Une matière qu'il n'aurait pas besoin d'importer de l'extérieur du Québec, comme c'est le cas actuellement.

L'élargissement de la consigne à de nouveaux contenants permettrait aussi de lutter contre les déchets sauvages et d'éviter que les poubelles municipales ne se remplissent trop vite. Au chapitre uniquement des bouteilles d'eau de plastique à usage unique, Recyc-Québec estime que 30% des bouteilles d'eau à remplissage unique générées par les ménages sont récupérées dans la collecte sélective. C'est dire le chemin qui reste à parcourir.

Comme l'indiquait tout récemment le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets⁸, les marchés pour le recyclage du verre

⁸ COMMUNIQUÉ, Plan Verre l'innovation d'Éco Entreprises Québec : Le FCQGED déçu de ses résultats et de ses recommandations, 26 février 2019, <https://bit.ly/2PGtBOD> (Consulté le 30 mars 2019)

existent au Québec, mais « notre système de récupération actuel est incapable de les approvisionner en matière première de qualité ».

La modernisation de la consigne doit se faire en cohérence avec la liste des matières recyclables acceptées dans la collecte sélective municipale. Pour nous, il n'est donc pas question ici d'exclure a priori la solution avancée par «Verre l'innovation» Éco Entreprises Québec (EEQ)⁹, qui propose des investissements de plusieurs millions pour améliorer notamment le recyclage du verre issu de la collecte sélective au Québec.

Mais plutôt de la voir comme complémentaire à l'élargissement de la consigne, permettant de disposer d'un verre récupéré d'une meilleure qualité et d'accroître le pourcentage de recyclage. Par contre, dans un souci d'installer une véritable économie circulaire, on peut légitimement s'interroger sur la capacité de la solution avancée par EEQ de permettre le recyclage de verre sous forme de verre.

⁹ Emmanuel Martinez, «Cinquante millions \$ pour recycler tout le verre au Québec », Le Journal de Montréal, 26 février 2019, <https://bit.ly/2WjPqpp> (Consulté le 1er mai)